

DEPARTEMENT DE L'AUBE

COMMUNE DE
ROSIERES - PRES - TROYES

ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE


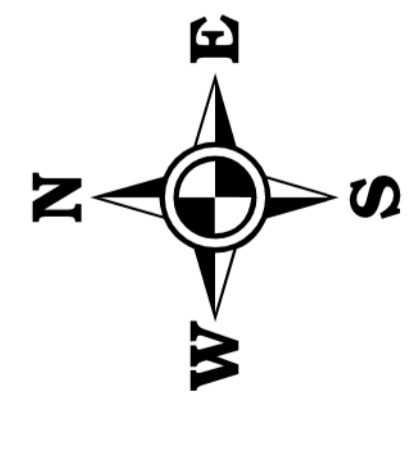
de l'habitat
au développement durable
CDHU

CDHU
11 rue Georges-Pergaud
10000 TROYES
Tél. 03 25 73 37 37
Fax. 03 25 73 37 33
cdhu.10@wanadoo.fr

ECHELLE:
1/4000ème

PIECE N°
4

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SURFACE EN HA
1	Elargissement à 8 mètres du chemin rural de la « Vieille Maison »	Commune	0ha02ca
2	Elargissement à 8 mètres du chemin rural des Roises	Commune	0ha05ca
3	Elargissement à 10 mètres du chemin rural dit de la Chasse aux Loups	Commune	0ha10a
4	Création d'une voie d'accès de 10 mètres à la zone 1AUA « Les Mauberts »	Commune	0ha11a
5	Extension du cimetière communal	Commune	1ha40a
6	Création d'une voie d'accès de 12 mètres à la zone 1AUA « Pilon »	Commune	0ha12a
7	Amenagement de la RD85c et de la RD21	Commune	0ha02a20ca
8	Elargissement à 10 mètres de la rue Jean Arson	Commune	0ha20ca
9	Elargissement à 10 mètres d'une voie parallèle à la rocade Ouest	Commune	0ha08a
10	Amenagement du carrefour de la rue de la Liberté et du C.D. n°21	Commune	0ha35ca
11	Création d'un accès de 12 mètres d'emprise à la zone AUA « la Bouverie »	Commune	0ha7a25ca
12	Création d'un accès à la zone 1AUA « Les Monts-Haut » à l'ouest de la rue Pierre Curie	Commune	0ha14ca
13	Accès pignon pour la zone commerciale	Commune	0ha3a
14	Amenagement du carrefour entre la rue du Chêne et la rue de la Liberté	Commune	0ha7a
15	Recréation du chemin des Chantreignes avec une largeur de 8 mètres	Commune	0ha38a8ca



Légende

- Limite communales
- Limite de zones
- Limite de ZAC
- Limite de parcelle
- Marge de recul
- Espaces Bâchés Classés à conserver ou à créer (article L. 113-1 du CU)
- Plantations à réaliser
- Zones humides recensées (DDT10 - DREAL)
- Secteurs à risque d'inondation par remontée de nappe phréatique, source ou eaux de ruissellement
- Emplacements réservés pour ouvrages publics, installations d'intérêt général, supports verts, vests ou passages publics
- Acrotère de la trame viarie future à la voie existante